

## BARÈME D'HONORAIRES

# Podologie

### PROGRAMMES DE SOINS

Les travailleurs qui nécessitent un traitement pour une lésion ou récurrence musculo-squelettique seront traités dans le cadre d'un programme de soins. Trois programmes de soins visent les lésions musculo-squelettiques :

- les travailleurs atteints de lombalgie seront traités dans le cadre du Programme de soins pour les lésions au bas du dos;
- les travailleurs atteints d'une lésion à l'épaule seront traités dans le cadre du Programme de soins pour les épaules; et
- les travailleurs atteints d'autres lésions musculo-squelettiques seront traités dans le cadre du Programme de soins pour les lésions musculo-squelettiques.

Veuillez consulter le site Web de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), [wsib.on.ca](http://wsib.on.ca), pour obtenir des précisions, notamment concernant les honoraires.

### Table des matières

#### BARÈME D'HONORAIRES

Services podologiques .....	2
Facturation à la WSIB .....	3

## Services podologiques

CODE DE SERVICE	DESCRIPTION	HONORAIRES
A005	Visite initiale	58,28 \$
A006	Visite répétée (avec traitement)	43,97 \$
A001	Visite de suivi (sans aucun autre traitement)	18,42 \$
K992	Appel d'urgence : premier patient examiné	37,89 \$
K993	Appel d'urgence : chaque patient additionnel (temps de déplacement inclus)	16,23 \$
	Acupuncture (par visite)	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un essai initial pouvant aller jusqu'à six traitements peut être autorisé.</li> <li>• Les demandes de prolongation doivent être présentées par écrit et être approuvées au préalable par la WSIB.</li> <li>• Le traitement doit être administré par un professionnel de la santé réglementé qui a suivi la formation appropriée dans un établissement d'enseignement offrant un programme d'accréditation en acupuncture et adhérant aux normes de l'Ordre des podologues de l'Ontario.</li> </ul>	
5130		42,53 \$
	<b>Remarque :</b> Le paiement des rapports est inclus dans les honoraires pour les services podologiques. Par conséquent, une demande de paiement d'honoraires distincte ne doit pas être présentée à la WSIB pour leur production.	

## Autres services

CODE DE SERVICE	DESCRIPTION	HONORAIRES
	Tous les honoraires incluent :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de l'installation</li> <li>• Pansement et suivi</li> </ul>	
	Anesthésie	
G231	Un nerf ou siège	32,45 \$
G223	Nerf ou siège additionnel, ajouter	16,25 \$
	Ongles	
Z110	Avulsion : un orteil	81,63 \$
Z128	Ablation : ongle partiel, et matricectomie : un côté	87,68 \$
Z129	Ablation : ongle partiel, et matricectomie : deux côtés	98,98 \$
Z130	Avulsion totale et matrice : orteil latéral	124,73 \$
Z130	Onychoplastie	124,73 \$
Z131	Avulsion totale et matrice : gros orteil	143,73 \$
	Tissus mous	
G370G700	Drainage de bourse séreuse	88,78 \$
	Tendons et articulations	
R579	Ténotomie	148,03 \$
R579	Ténotomie et capsulotomie	148,03 \$
R446R579	Ténotomie ou capsulotomie pour chevauchement du cinquième orteil	277,83 \$
R557	Allongement tendineux	277,83 \$

CODE DE SERVICE	DESCRIPTION	HONORAIRES
R505	Capsulotomie	202,83 \$
R505	Capsulotomie : première articulation métatarso-phalangienne	202,83 \$
	Névrome	
N295	Intermétatarsien	169,68 \$
N295	Calcanéum	169,68 \$
	Chirurgie endoscopique	
Z231	Aponévrotomie plantaire endoscopique . . . . . au cas par cas, sous réserve d'une autorisation préalable	
FAF	Formulaire <i>Détermination des capacités fonctionnelles pour la planification d'un retour au travail rapide et sécuritaire</i> (DCF) La demande de faire remplir le formulaire doit être l'initiative du travailleur ou de l'employeur. Ne pas inclure de renseignements cliniques ou diagnostiques dans le formulaire.	45,00 \$
	Consultation téléphonique avec le professionnel de la santé traitant : • L'appel au professionnel de la santé traitant doit être l'initiative de la WSIB. • Rémunération à honoraires forfaitaires sans égard à la durée de l'entretien.	45,00 \$

## Facturation à la WSIB

Pour plus de renseignements sur la WSIB, veuillez visiter son site Web, [wsib.on.ca](http://wsib.on.ca), et consulter la page Praticiens de la santé, qui comprend des renseignements de facturation à l'intention des professionnels de la santé.

La WSIB vous encourage à facturer électroniquement vos services. Les avantages de la facturation électronique sont les suivants :

- Soumission de factures simplifiée
- Réception de paiements accélérée

Pour plus de renseignements sur la facturation électronique, veuillez communiquer avec Telus au 1-866-240-7492 ou, par courriel, à [provider.mgmt@telus.com](mailto:provider.mgmt@telus.com), ou encore, visitez son site Web, [telussante.co](http://telussante.co).

## Renseignements sur les paiements de soins de santé

Pour toute question sur les relevés de compte ou les avis de paiement, veuillez composer le 1-800-387-0750.

## Ligne d'accès pour les professionnels de la santé

Appelez la ligne d'accès pour les professionnels de la santé au 416-344-4526 ou, sans frais, au 1-800-569-7919 si vous avez des questions concernant ce qui suit :

- l'inscription et le changement d'adresse;
- la facturation à la WSIB (p.ex., formulaires appropriés, numéro de fournisseur);
- les programmes de soins de santé;
- le nom ou le numéro de téléphone du gestionnaire de cas ou de l'infirmière consultante du travailleur;
- la commande de fournitures (p.ex., formulaires).

Pour plus de renseignements, visitez le site Web de la WSIB, [wsib.on.ca](http://wsib.on.ca).